



**Appel d'offres restreint en application des articles L2124-2 et R2161-6
à R2161-11 du Code de la commande publique**

**ACCORD-CADRE POUR LA MAINTENANCE DES
INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE, HYDRAULIQUE
ET CONNEXE DE L'ENTPE**

**REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)
PHASE CANDIDATURE**

Date de réception des candidatures : 6 juillet 2026 à 12h30

Site du profil acheteur du acheteur coordonnateur :

Plate-forme des achats de l'Etat – PLACE (www.marches-publics.gouv.fr)

26 030 SALP

SOMMAIRE

1	OBJET DE LA CONSULTATION	3
2	CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
2.1	Définition de la procédure	3
2.2	Allotissement	3
2.3	Nature et étendue de la consultation	3
2.4	Variante.....	3
2.5	Nature de l'attributaire.....	3
2.6	Classification CPV	4
2.7	Prestations similaires	4
2.8	Durée de l'accord cadre.....	4
3	DEROULEMENT DE LA CONSULTATION	4
4	ORGANISATION DE LA CONSULTATION	5
4.1	Pièces fournies dans le dossier de consultation.....	5
4.2	Conditions de retrait du dossier de consultation	5
4.3	Visite des installations facultatives.....	6
4.4	Modifications de détail au dossier de consultation	6
5	PRESENTATION DES CANDIDATURES.....	6
6	CONDITION DE REMISE DES candidatures	7
7	SELECTION DES CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE.....	8
7.1	Vérification des conditions de participation	8
7.2	Limitation du nombre de candidats admis à présenter une offre	9
7.3	Critères de sélection des candidatures	9
8	DEROULEMENT DE LA PHASE 2 « SELECTION DES OFFRES ET NEGOCIATION »	9
8.1	Dossier de consultation	9
8.2	Délai de validité des offres	9
8.3	Jugement des offres	9
8.4	Audition	10
9	COMMUNICATION AVEC LES CANDIDATS	10
10	CLAUSE SOCIALE	10
11	INSTANCES CHARGEES DES PROCEDURES DE RECOURS.....	10

1 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'exécution des prestations de maintenance des installations de génie climatique, hydraulique et connexe de l'ENTPE.

2 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Définition de la procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure de l'appel d'offres restreint définie aux articles L2124-2 et R2161-6 à R2161-11 du Code de la commande publique.

Cette consultation ne permet pas l'utilisation du mode de réponse simplifiée dit "marché public simplifié" (MPS).

2.2 Allotissement

Les prestations ne sont pas alloties, car son objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

2.3 Nature et étendue de la consultation

La présente consultation est une procédure adaptée régie par l'article 28 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La consultation donnera lieu à :

- un accord-cadre qui définit les termes sur lesquels seront passés des marchés subséquents et des bons de commande au cours de sa période de validité ;
- un marché subséquent n° 1 relatif à l'exécution des prestations de maintenance des installations multi-techniques pour l'année 2026-2027.

L'accord-cadre sera conclu avec un titulaire avec un montant maximum de 500 000 € HT.

Les prestations sont décrites dans le cahier des clauses techniques de l'accord-cadre et font l'objet de précisions dans les cahiers des charges des futurs marchés subséquents.

2.4 Variante

Sans objet.

2.5 Nature de l'attributaire

Le marché passé sera conclu :

- soit avec une entreprise unique ;
- soit avec des entreprises groupées conjointes ou des entreprises groupées solidaires.

L'acheteur interdit aux candidats de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du maître d'ouvrage.

Conformément aux articles L.2141-13 et L.2141-14 du Code de la commande publique, lorsque le motif d'exclusion de la procédure de passation concerne un membre d'un groupement d'opérateurs économiques ou un sous-traitant, l'acheteur exige son remplacement par une personne qui ne fait pas l'objet d'un motif d'exclusion dans un délai de dix jours à compter de la réception de cette demande par le mandataire du groupement, sous peine d'exclusion du groupement de la procédure.

Lorsqu'un groupement se trouve dans un des cas visés à l'article R.2142-26 du Code de la commande publique, l'acheteur peut l'autoriser à continuer la procédure. Dans ce cas, le groupement propose dans les dix jours à l'acceptation de l'acheteur un ou plusieurs nouveaux membres du groupement ou sous-traitants.

2.6 Classification CPV

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est la suivante :

Code CPV	Description
50000000	Services de réparation et d'entretien
50700000	Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments
50720000	Services de réparation et d'entretien de chauffage central
50730000	Services de réparation et d'entretien de groupes de réfrigération

2.7 Prestations similaires

L'acheteur se réserve la possibilité de conclure un ou plusieurs marchés de prestations similaires sans publicité, ni mise en concurrence préalables avec le titulaire dans les conditions prévues à l'article R2122-7 du Code de la commande publique.

2.8 Durée de l'accord cadre

L'accord-cadre est conclu à compter du 1^{er} octobre 2026 pour une durée d'un an.

Il pourra être reconduit trois fois dans les conditions fixées par le cahier des clauses administratives particulières.

3 DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

La consultation se déroule en deux phases distinctes :

- Phase 1 sélection des candidatures au cours de laquelle l'acheteur désigne les candidats admis à présenter une offre.
- Phase 2 sélection des offres au cours de laquelle l'acheteur négocie les conditions d'exécution des marchés avec les candidats admis à présenter une offre.

Le calendrier **prévisionnel** du déroulé de la consultation est le suivant :

Phase 1- Sélection des candidatures	
Date limite de remise des candidatures	6 juillet 2026
Visite des installations	12 juin 10h -12h 29 juin 9h – 11h
Sélection des candidats admis à présenter une offre	10 juillet 2026
Phase 2 – Sélection des offres	
Envoi du dossier de consultation aux candidats admis à présenter une offre	15 juillet 2026
Visite des installations	20 juillet 9h -11h
Date limite de remise des offres	24 août 2026
Auditions	10 et 11 septembre 2026
Désignation de l'attributaire	14 septembre 2026
Notification de l'accord-cadre	Semaine du 21 septembre 2026
Début d'exécution	1 ^{er} octobre 2026

4 ORGANISATION DE LA CONSULTATION

4.1 Pièces fournies dans le dossier de consultation

Les pièces fournies dans le dossier de consultation sont les suivantes :

- le présent Règlement de la Consultation (RC) de la phase 1 ;
- la note descriptive des prestations à exécuter accompagnée d'une annexe reprenant la liste des matériels
- le tableau des références à compléter ;
- le modèle de la lettre de candidature (formulaire DC1) ;
- le modèle de la déclaration du candidat (formulaire DC2) ;
- le modèle de désignation par le candidat de la (des) personne(s) habilitée(s) à recevoir les communications de l'acheteur.

Le document unique de marché européen (DUME) n'est pas fourni dans le dossier de consultation. Il peut être renseigné directement dans sa version électronique en utilisant le service DUME accessible avec le lien suivant : <https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/espd/filter?lang=fr>

4.2 Conditions de retrait du dossier de consultation

Conformément à l'article L.2132-2 du Code de la commande publique, l'acheteur met à disposition le Dossier de consultation par voie électronique sur le site <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Les candidats sont invités à donner lors du téléchargement du DCE, différents renseignements relatifs notamment à leur nom, leur adresse électronique ainsi que le nom de leur correspondant afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

4.3 Visite des installations facultatives

Afin de prendre connaissance des installations et des contraintes qui s'y rattachent, les candidats peuvent effectuer une visite.

Deux dates sont retenues pour les visites :

- Vendredi 12 juin de 10h à 12h ;
- Lundi 29 juin de 9h à 11h.

Pour procéder à cette visite, les candidats doivent impérativement via le profil acheteur prendre rendez-vous 48h00 à l'avance auprès du Service Achat, Logistique et Patrimoine de l'ENTPE :

Aucune réponse orale ne sera apportée aux questions des candidats. Toutes les questions seront formulées par écrit sur la plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) et les réponses seront répercutées à l'ensemble des candidats.

4.4 Modifications de détail au dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 7 jours avant la date limite fixée pour la réception des candidatures, des modifications de détail au dossier de consultation. Le délai de 7 jours est calculé à compter de la date d'envoi des modifications aux prestataires.

Les candidats doivent alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 PRESENTATION DES CANDIDATURES

Les candidats auront à produire sur le profil d'acheteur défini à l'article 4, les pièces ci-dessous définies datées et signées par eux. Elles seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euro.

Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives au registre du commerce ou de la profession : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies.

1) Le formulaire DC1, ou partie II et III du DUME ou une lettre de candidature reprenant le contenu du formulaire DC1, signé par la personne habilitée à engager le candidat et en cas de groupement par l'ensemble des membres du groupement. (N.B. : en cas de groupement, si le mandataire présente la candidature et l'offre de l'ensemble des membres du groupement, il doit présenter les habilitations reçues à cet effet) ;

2) Le nom, l'adresse mail, l'adresse postale, et le numéro de téléphone ; de la (des) personne(s) habilitée(s) par le candidat à recevoir les communications du acheteur dans le cadre de la présente procédure (ou partie II A du DUME) ;

3) Documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée pour engager la société ;

Capacité économique et financière : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies

4) Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles (Rubrique E1 du formulaire DC2 ou rubrique 1 a) et 2a) de la partie IV-B du DUME) ;

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié.

Capacités techniques et professionnelles : Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies

5) Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du **personnel d'encadrement** pour chacune des trois dernières années.

6) Liste de références de prestations similaires au présent marché effectués au cours des cinq dernières années présentées dans le strict respect du tableau joint au présent règlement.

Les références communes entre membres du groupement doivent être signalées.

Seules les références mentionnées dans le tableau des références à compléter sont analysées.

Chacune des références mentionnées dans le tableau doit être présentée sur une fiche de présentation.

7) Une note de motivation, de compréhension et de réaction de 3 pages format A4 maximum en précisant, le cas échéant, la répartition des prestations au sein du groupement.

Les candidats désirant que soient prises en compte à l'appui de leur candidature les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques doivent préciser leur identité, et produire les pièces relatives à ces intervenants ci-dessus répertoriés (à l'exception de la lettre de candidature). Ils devront également justifier par tout moyen approprié qu'ils disposent des capacités de ces intervenants pour l'exécution du marché (attestation du sous-traitant à joindre).

En cas de candidature en groupement, les documents ci-dessus répertoriés seront produits par chacun des membres du groupement (à l'exception des documents a) et b) communs au groupement), les documents relatifs à la capacité économique et financière et à la capacité technique donneront lieu à une appréciation globale de la capacité du groupement.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent, dans le dossier de candidature, toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

6 CONDITION DE REMISE DES CANDIDATURES

Conformément aux dispositions de l'article L.2132-2 du Code de la commande publique, les candidats devront transmettre leurs dossiers de candidature sous forme dématérialisée.

Si plusieurs dossiers sont successivement transmis par un même candidat, seule est ouverte le dernier dossier reçu par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des candidatures.

Profil d'acheteur : Le site internet permettant de traiter la gestion dématérialisée de la procédure est le site : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Le soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site pour toute action sur ledit site. Après avoir renseigné un formulaire d'identification en fournissant notamment le nom de l'organisme, les soumissionnaires auront la possibilité de répondre par voie électronique.

Pour toute question relative à l'utilisation de la solution de dématérialisation « marches-publics.gouv.fr », les candidats peuvent contacter le support téléphonique, au numéro suivant : 01 76 64 74 07

L'envoi électronique donnera lieu à un accusé de réception envoyé à l'adresse électronique fournie lors de son enregistrement par le soumissionnaire.

Les dossiers qui seraient transmis ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ne seront pas prises en compte et considérées hors délais.

Formats des documents : Afin de pouvoir lire les documents remis à l'acheteur, les soumissionnaires veilleront à n'utiliser que des logiciels permettant de générer les formats suivants :

- pdf
- doc
- xls

Le soumissionnaire est invité à :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe »,...
- ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »,...
- faire en sorte que sa candidature ne soient pas trop volumineuses.

Copie de sauvegarde : Pour toute transmission par voie électronique, une copie de sauvegarde peut également être adressée avant la date limite de remise des dossiers sur support papier ou sur support physique électronique par voie postale à l'adresse suivante :

ENTPE - Service Achat, Logistique et Patrimoine
3, rue Maurice Audin
69518 Vaulx-en-Velin.

Elle devra clairement indiquer les mentions suivantes : « Nom du candidat – Copie de sauvegarde relative au marché ».

La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;
- Lorsqu'une candidature électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures.

Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par l'acheteur ou l'autorité concédante.

7 SELECTION DES CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE

7.1 Vérification des conditions de participation

Si l'acheteur constate que des pièces dont la production était demandée sont absentes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous les candidats.

La vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, la capacité économique et financières et des capacités techniques et professionnelles des candidats pourra être effectuée à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

Il ne sera exigé que du seul candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché qu'il justifie ne pas être dans un cas d'interdiction de soumissionner.

7.2 Limitation du nombre de candidats admis à présenter une offre

Le nombre de candidats admis à présenter une offre sera limité à **trois (3)**.

Lorsque le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection des candidatures est inférieur au nombre minimum, le pouvoir adjudicateur peut continuer la procédure avec les seuls candidats sélectionnés.

7.3 Critères de sélection des candidatures

Les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés en fonction des critères suivants :

Critères	Pondération
1 - Capacités techniques et professionnelles appréciées à partir des références fournies	50 %
2 – Note de motivation, de compréhension et de réaction	50 %

Chaque critère sera évalué sur la base des documents remis par le candidat et noté selon l'échelle suivante :

- Absent, Inadapté : 0%
- Insuffisant : 20%
- Passable : 40%
- Moyen, Généraliste : 60%
- Satisfaisant : 80 %
- Optimisé, très bon : 100 %

8 DEROULEMENT DE LA PHASE 2 « SELECTION DES OFFRES ET NEGOCIATION »

8.1 Dossier de consultation

Un dossier de consultation sera envoyé simultanément à tous les candidats admis à présenter une offre.

Ce dossier comportera notamment :

- le règlement de consultation de la phase 2 ;
- les documents de la consultation (Acte d'engagement, CCAP, CCTP...) ;

8.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres sera fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

8.3 Jugement des offres

Conformément à l'article R2152-7 du Code de la commande publique, sera retenue, l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères et, le cas échéant, des sous-critères, qui seront énoncés dans le règlement de consultation de la phase 2.

8.4 Audition

Dans le cadre des prescriptions de l'article R2161-11 du Code de la commande publique, l'acheteur envisage d'auditionner tous les candidats afin de préciser ou de compléter la teneur de leur offre.

9 COMMUNICATION AVEC LES CANDIDATS

Dans le cadre de la présente procédure, l'acheteur adressera par l'intermédiaire du profil acheteur à la (aux) personne(s) désignée(s) à cet effet par le candidat :

- les éventuelles demandes de compléments de candidature ;
- les éventuelles demandes de régularisation des offres irrégulières ;
- les éventuels courriers de négociation ;
- les compléments de pièces demandés au candidat retenu ;
- la notification du marché au candidat retenu.

Questions :

Les candidats peuvent poser leurs questions écrites au plus tard neuf (9) jours avant la date limite de remise des offres via la plateforme des marchés publics.

Une réponse sera alors adressée sur la plateforme des marchés publics, sept (7) jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

10 CLAUSE SOCIALE

Les prestations comportent les conditions d'exécution suivantes :

Condition particulière d'exécution : clause sociale.

En application de l'article L2112-2 du Code de la Commande Publique du 1er avril 2019, l'ENTPE fixe dans ce marché un niveau minimal d'insertion. Les conditions détaillées d'exécution seront fixées dans les cahiers des charges de la consultation.

11 INSTANCES CHARGEES DES PROCEDURES DE RECOURS

Tribunal Administratif de Lyon
184, rue Duguesclin
69433 Lyon Cedex 03
Téléphone (+33) 4 78 14 10 10
Télécopie (+33) 4 78 14 10 65
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr